



VILLE DE
HOUILLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERATION N° 24/01

DCA 24/01

ADMINISTRATION GENERALE –
Election d'un(e) Vice-Président(e)

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil
d'administration
se compose
de **17 membres**

Nbre de votants

présents : 12

Nbre de représentés : 4

Siège laissé vacant : 1

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le **18 mars 2024 à 19 h 32**, au lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation et sous la présidence de M. Julien CHAMBON, Président du C.C.A.S.

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} PRIM Céline, M^{me} CARTAIRADE Viviane, M^{me} GIRONDEAU Liliane, M^{me} GRIMONT Véronique, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LEBRETON Christiane, M^{me} MARTINHO Sandrine, M^{me} PRIVAT Christine, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. HUGUET Jean-Marc, M. BOUILLLOT Jean-Pierre.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SEKKAI Hadji
- M. BATTISTINI Clément
- M. BOIVIN Claude
- M. BOINON Olivier

par M^{me} PRIM Céline
par M^{me} MARTINHO Sandrine
par M^{me} GIRONDEAU Liliane
par M^{me} CARTAIRADE Viviane

ABSENCE :

- M^{me} ROTTEMBOURG Ségolène

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, articles L 123-4 à L123-9 portant sur le Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 relatif au fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Considérant que le Conseil d'Administration doit élire en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire, Président du CCAS,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : procède à la désignation de Madame PRIM Céline, Candidat à la Vice-présidence

Article 2 : dit que le vote, à mains levées, donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés : 16

Nul : 0

Accusé de réception en préfecture
078-267800944-20240318-DCA24-01-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Article 3 : précise que Madame PRIM Céline est élue Vice-présidente

16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité.

Et ont, les membres présents, signé au Registre.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture –

Pour extrait conforme

Le Président du CCAS de Houilles certifie le caractère exécutoire de ce document : Article L2131.1 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en Sous-préfecture le :

Publié le :

Le Maire,
Président du CCAS,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux à l'attention du Président du CCAS, dans un délai de deux mois à compter de sa notification

